



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

**NUMERO SPECIAL**

**DACI**

**Délégation de signature  
Services déconcentrés de l'Etat**

**21 novembre 2008**

**SOMMAIRE**

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

**BUREAU DU MANAGEMENT  
INTERMINISTERIEL ET DU COURRIER**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE  
L'EQUIPEMENT D'INDRE-et-LOIRE**

Décision donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'équipement d'Indre et Loire (Article 44-1 du décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié)..... **4**

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

**BUREAU DU MANAGEMENT  
INTERMINISTERIEL ET DU COURRIER**

**Décision donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'équipement d'Indre et Loire (Article 44-1 du décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié)**

Le directeur départemental de l'équipement;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement en date du 3 mai 2002, nommant M. Jacques CROMBÉ, directeur départemental de l'équipement d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 26 septembre 2008 donnant délégation de signature au directeur départemental de l'équipement;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup>.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature pourra être exercée par les fonctionnaires cités ci-après pour l'ensemble des matières et actes visés dans toutes les rubriques de la présente décision:

Alain Migault, chef du service Sécurité Transports Éducation routière et fluvial (STEF)

Thierry Mazaury, chef du service urbanisme habitat et environnement (SUHE)

Délégation est consentie aux chefs de service et aux agents placés sous leur autorité pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les rubriques 1 à 13 de la décision.

1 – M. Michel MARCHAIS, secrétaire général

2 - M. Thierry MAZAURY, chef du service urbanisme habitat et environnement (SUHE)

3- M. Alain MIGAULT, chef du service Sécurité Transports Éducation routière et fluvial (STEF)

4 – M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du service construction, ingénierie, base aérienne (SCIBA) par intérim

5 - M. Noël JOUTEUR, chef de la mission stratégie, prospective, observation des territoires, évaluation (SPOTE)

6 - M. Gérard GUEGAN, responsable DILO

I - GESTION ET ADMINISTRATION GENERALE

| Actes et matières   | Chefs de service délégués  | Autres délégués                                 |
|---|--|---|
| a) Gestion du personnel<br>Les actes de gestion administrative et financière déconcentrés du personnel affecté à la direction départementale de l'équipement d'Indre et Loire à l'exception des décisions de subdélégation de signature pour les congés annuels, les autorisations d'absence et les ordres de mission.<br>Sont exclues de la présente délégation les décisions d'attribution de NBI au titre de la politique de la ville aux personnels de la direction.  | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général  | Maud Courault<br>Chef de l'unité SG-GRH         |
| b) les décisions pour les congés annuels, les autorisations d'absence et les ordres de mission.   | MICHEL MARCHAIS<br>Alain Migault<br>Gérard Guégan<br>Noël Jouteur<br>Thierry Mazaury<br>J-Pierre Viroulaud | CHANTAL FONTANAUD<br>POUR LA<br>DILO            |
| c) Maintien dans l'emploi en cas de grève<br>Décisions nominatives de maintien dans l'emploi en application de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2002.  | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général  |   |
| d) Affaires juridiques<br>- Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État dans la limite des seuils fixés par circulaire ministérielle,<br>- Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation dans le cadre de la convention du 2 février 1993 (Etat - assureurs)<br>- Mémoires au Tribunal administratif pour les affaires à procédure déconcentrée relevant de la compétence du ministère de l'Équipement. | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général  | Sylvie PIETERS<br>responsable de l'unité SG-AJM |
| e) contentieux pénal<br>Constatation des infractions, arrêtés interruptifs de travaux et autres mesures coercitives prévues par les lois et règlements, transmissions et avis aux parquets, représentation aux audiences, actes nécessaires au recouvrements des amendes  | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général  | Sylvie PIETERS<br>responsable de l'unité SG-    |

|  |                                       |  |
|--|---------------------------------------|--|
| administratives et astreintes. Idem en matière de contraventions de grande voirie.   |                                       | AJM  |
| f) Etat tiers payeur<br>Recouvrement amiable des débours de l'Etat lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation   | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général |  |
| g) Marchés publics<br>g1 : Signature des accusés de réception des plis pour les marchés publics<br>g2 : Ouverture des premières enveloppes des dossiers de candidatures, en présence d'un représentant du service concerné par la procédure<br>g3 : Signature des convocations aux commissions d'appels d'offres, des copies conformes, des lettres d'envoi de notification des marchés. | Michel MARCHAIS<br>Secrétaire Général | Julien Combot<br>chargé d'études<br>SG-AJM (§ g1)<br>Evelyne Sinard<br>Secrétaire SG-AJM (§ g1)<br>Sylvie Pieters<br>responsable<br>d'unité AJM (§ g1) |
| <b>II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIERE</b>   |                                       |  |
| a) Domaine public routier national<br>- Décisions relatives à l'extension ou la réduction du domaine public routier national<br>- Approbation d'opérations domaniales dans le cadre de la gestion et la conservation du domaine public   | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF         | Marie-Laure<br>Chicoisne Chef<br>de l'unité STEF-<br>USR<br>Jean-Pierre<br>Verrière Chef<br>de l'unité STEF-<br>DECRI                                  |
| b) Exploitation de la route<br>Avis, arrêtés et tous actes liés à l'exploitation de la route et à la circulation des transports sur tous réseaux routiers  | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF         | Marie-Laure<br>Chicoisne Chef<br>de l'unité STEF-<br>USR<br>Jean-Pierre<br>Verrière Chef<br>de l'unité STEF-<br>DECRI                                  |
| c) Occupation du domaine public autoroutier<br>Arrêté préfectoral autorisant par dérogation l'emprunt longitudinal et transversal d'une autoroute concédée ou non concédée en application du décret n°97-683 du 30 mai 1997, modifiant l'article R 122-5 du code de la voirie routière   | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF         | Marie-Laure<br>Chicoisne Chef<br>de l'unité STEF-<br>USR<br>Jean-Pierre<br>Verrière Chef<br>de l'unité STEF-<br>DECRI                                  |
| d) Education routière<br>Signature des conventions de partenariat avec les écoles de conduite dans le cadre du dispositif "permis à un euro par jour".   | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF         | Murielle-Anne<br>LEFORT<br>Chef de l'unité<br>STEF-ER  |

### III - COURS D'EAU

|  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
| a) Domaine public fluvial<br>- Ensemble des décisions relatives à l'exploitation, la gestion, l'administration, la conservation et l'extension du domaine public fluvial ainsi que la circulation sur ce même domaine, relevant des attributions du service.<br>- Actes de police y afférent.<br>- Formulation des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires. | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Frédéric Dagès<br>Chef de la<br>subdivision<br>fluviale<br><br>Gaétan Séchet<br>adjoint à la<br>subdivision<br>fluviale |
|--|-------------------------------|---|

|  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
| b) Autorisation de travaux de protection contre les eaux<br>- Prise en considération et autorisations des travaux de défense contre les inondations,<br>- Approbation des dossiers techniques,<br>- Autorisation de travaux en zone inondable. | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Frédéric Dagès<br>Chef de la subdivision fluviale<br>Gaétan Séchet<br>adjoint à la subdivision fluviale |
|--|-------------------------------|---|

|   |                               |   |
|---|-------------------------------|---|
| c) Actes de police pour la circulation des bateaux et autorisations de manifestations à caractère sportif ou entraînant un rassemblement de personnes important sur les berges et sur les cours d'eau et plans d'eau. | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Frédéric Dagès<br>Chef de la subdivision fluviale<br>Gaétan Séchet<br>adjoint à la subdivision fluviale |
|---|-------------------------------|---|

#### IV - TRANSPORTS ROUTIERS

|  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
| - Autorisations exceptionnelles de transports de voyageurs,<br>- Réglementation des transports de voyageurs,<br>- Récépissé de la déclaration et d'inscription,<br>- Réglementations des services réguliers,<br>- Autorisations en cas de circonstances exceptionnelles, limitées aux missions relevant de la DDE<br>- Locations.<br>- Visa des documents dont doivent être munis les véhicules assurant les transports routiers de marchandises | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Marie-Laure Chicoisne<br>Chef de l'unité STEF-USR<br>Jean-Pierre Verrière<br>Chef de l'unité STEF-DECRI |
|--|-------------------------------|---|

#### V – DEFENSE

|  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
| Notification des décisions de recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment en vue de leur inscription au fichier des entreprises recensées pour la défense par le C.E.T.P.B. ainsi que la modification et la radiation. | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Jean-Pierre Verrière<br>Chef de l'unité DECRI |
|--|-------------------------------|---|

#### VI – CONSTRUCTION

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
| a) Logement:<br>Ensemble des décisions, et actes d'instruction y afférent, relatifs à la politique du logement (PAP, PALULOS, PLAI, PLUS, PAH etc.) et relevant des attributions du service.<br>Gestion de ces actes (transferts, modifications, annulations de prêts etc.)<br>Formulation s'il y a lieu des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Patricia Collard<br>Chef de l'unité SUHE-PH |
|---|---------------------------------|---|

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
| b) Affectation des constructions :<br>- Décisions relatives aux constructions pour lesquelles un changement d'affectation doit être autorisé en application de l'article L 631.7 du code de la construction et de l'habitation,<br>- Signature des certificats prévus à l'article L631-7-2 du code de la construction et de l'habitation. | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Patricia Collard<br>Chef de l'unité SUHE-PH |
|---|---------------------------------|---|

|   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| c) Vérification de la conformité :<br>des propositions des entreprises par rapport aux engagements pris dans le concours organisé par M. le ministre délégué au logement pour les économies d'énergie dans l'habitat. | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Patricia Collard<br>Chef de l'unité SUHE- PH |
|---|---------------------------------|--|

|   |                                      |                                     |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|
| d) Programmation et gestion des procédures de contrôle des règles générales de construction (article L 151-1 du code de la construction et de l'habitation) | J.Pierre VIROULAUD-<br>Chef du SCIBA | Éric Préteseille<br>chef de l'unité |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|

|   |   |  |
|---|---|--|
| 1 – obtention du dossier complet soumis au contrôle<br>2 – convocation aux visites de contrôle sur place<br>3 – mise en demeure de mettre les constructions en conformité<br>4 – transmission des procès-verbaux au Procureur de la République<br>5 – Toute autre correspondance relative au contrôle des règles générales de construction (fiches ORTEC, complément de dossier, correspondance avec DRE, CETE, programmation, etc) | par intérim, pour les matières visées en 1,2,3, et 5                | SCIBA-UBP pour les matières visées en 2 et 5<br><br>Georges Le Négrate chargé du contrôle SCIBA-UBP pour les matières visées en 2 et 5 |
|   | Michel MARCHAIS<br>secrétaire général pour les matières visées en 4 |  |

|   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| e) PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées)<br>Animation ,organisation et co-pilotage du PDALPD avec le conseil général<br>Gestion des budgets d'études et d'actions<br>Prise en compte de la cohésion et mixité sociales dans les projets du service | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Véronique Migeon Chargée de mission PDALPD |
|---|---------------------------------|--|

#### VII - AMENAGEMENT FONCIER et URBANISME

|   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| VII-a :pour les actes d'urbanisme déposés avant le 1 <sup>er</sup> octobre 2007 (date de mise en œuvre de la réforme )<br>- Ensemble des décisions et actes d'instruction y afférent relatifs aux actes d'application du droit des sols (lotissements , permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.<br>- Gestion de ces actes (transferts, modifications etc.)<br>- Formulation des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires (article L 421.2.2b du code de l'urbanisme par exemple). | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS<br>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)<br>Pierre Ullern<br>Patrick Vallée<br>Instructeurs – animateurs ADS |
| VII-a-1) Lotissements<br>- Autorisation de lotissement sauf pour les cas dans lesquels les avis du maire et du DDE sont divergents ou lorsque le lotissement est réalisé :<br>- sous la forme de lotissement départemental ou communal de plus de vingt lots à bâtir ou de plus de vingt logements<br>- par une personne privée et que le nombre de lots à bâtir ou de logements est supérieur à trente   | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS<br><br>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)   |

|  |                                 |  |
|--|---------------------------------|--|
| VII-a-2 ) Certificats d'urbanisme<br>- Délivrance des certificats d'urbanisme sauf lorsque le directeur départemental de l'équipement n'estime pas devoir retenir les observations du maire. | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS<br>Pierre Ullern<br>Patrick Vallee<br>Instructeurs – animateurs ADS<br>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production) |
|--|---------------------------------|--|

|   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| VII-a-3) - Décisions relatives:<br>- à toutes décisions concernant les déclarations de travaux, sauf avis divergents entre le maire et le service instructeur.<br>- aux constructions édifiées pour le compte de l'Etat , de la région, du département, de leurs établissements publics ou de leurs concessionnaires pour les projets | Thierry MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS |
|---|---------------------------------|--|

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>comportant moins de 20 logements ou moins de 1000 m<sup>2</sup> de SHOB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux immeubles de grande hauteur au sens de l'article R 122.2 du code de la construction et de l'habitation (lorsque tous les avis sont favorables)</li> <li>- aux constructions avec imposition au constructeur du paiement de la participation prévue à l'article L421-3 (alinéas 3 et 4) ou obligation de participer financièrement aux dépenses d'équipement public ou celle de céder gratuitement du terrain en vertu des dispositions du code de l'urbanisme à une collectivité publique autre que la commune intéressée</li> </ul>  |   | <p>Catherine Lioult<br/>Chef de l'unité<br/>SUHE-ADS<br/>(production)</p>  |
| <p>VII-a-4 ) installation et travaux divers :<br/>Décisions relatives aux installations et travaux divers sauf en cas d'avis divergents entre le maire et le service instructeur</p>  | <p>Thierry<br/>MAZAURY<br/>Chef du SUHE</p> | <p>Maryvonne<br/>Pichaureaux Chef<br/>de l'unité SUHE-<br/>ADS<br/>Catherine Lioult<br/>Chef de l'unité<br/>SUHE-ADS<br/>(production)</p>  |
| <p>VII-a-5 ) camping et stationnement de caravanes<br/>Décisions relatives aux autorisations d'aménagement de camping ou de stationnement de caravanes, sauf en cas d'avis divergent entre le Maire et le service instructeur .</p>   | <p>Thierry<br/>MAZAURY<br/>Chef du SUHE</p> | <p>Maryvonne<br/>Pichaureaux Chef<br/>de l'unité SUHE-<br/>ADS<br/>Catherine Lioult<br/>Chef de l'unité<br/>SUHE-ADS<br/>(production)</p>  |
| <p>VII-b pour les actes d'urbanisme déposés après le 1<sup>er</sup> octobre 2007</p>  | <p>Thierry<br/>MAZAURY<br/>Chef du SUHE</p> | <p>Maryvonne<br/>Pichaureaux Chef<br/>de l'unité SUHE-<br/>ADS<br/><br/>Pierre Ullern<br/>Patrick Vallée<br/>Instructeurs<br/>animateurs ADS<br/><br/>Catherine Lioult<br/>Chef de l'unité<br/>SUHE-ADS<br/>(production)</p> |
| <p>VII-b-1 décisions en matière de déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificat d'urbanisme, aux cas prévus aux alinéas suivants-sauf en cas de désaccord du maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de la Région ou du Département, de leurs Établissements publics ou de leurs concessionnaires, pour les projets de moins de 20 logements ou moins de 1000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute</li> <li>pour les ouvrages de production, de transport, de distribution d'énergie, lorsque l'énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur de l'autorisation.</li> <li>pour les travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale avec prise de compétence par délibération du conseil municipal.</li> </ul> | <p>Thierry<br/>MAZAURY<br/>Chef du SUHE</p> | <p>Maryvonne<br/>Pichaureaux Chef<br/>de l'unité SUHE-<br/>ADS<br/>Catherine Lioult<br/>Chef de l'unité<br/>SUHE-ADS<br/>(production)</p>  |
| <p>VII-b-2 - avis au titre d'autres législations<br/>avis sur les constructions en zones inondables (R425-21 du Code de l'urbanisme)<br/>avis sur les constructions dans le Val de Loire (R425-10 du Code de l'urbanisme)<br/>avis au titre de l'article L422-5 du Code de l'urbanisme</p>  | <p>Thierry<br/>MAZAURY<br/>Chef du SUHE</p> | <p>Maryvonne<br/>Pichaureaux Chef<br/>de l'unité SUHE-<br/>ADS</p>   |

|  |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
|  |                                    | Catherine Lioult<br>Chef de l'unité<br>SUHE-ADS<br>(production)<br>Pierre Ullern<br>Patrick Vallée<br>Instructeurs<br>animateurs ADS   |
| VII-b-3- décisions relatives aux opérations de lotissement<br>décisions relatives aux autorisations de différer les travaux de finition<br><br>décisions relatives aux autorisations de vente ou de location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits.   | Thierry<br>MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne<br>Pichaureaux Chef<br>de l'unité SUHE-<br>ADS<br>Catherine Lioult<br>Chef de l'unité<br>SUHE-ADS<br>(production)  |
| VII-b-4- décisions relatives au contrôle de la conformité des travaux pour les dossiers cités au paragraphe VII-b-1<br>lettres d'information adressées aux demandeurs préalables aux récolements des travaux<br>mises en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité<br>attestation de non contestation   | Thierry<br>MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne<br>Pichaureaux Chef<br>de l'unité SUHE-<br>ADS<br>Catherine Lioult<br>Chef de l'unité<br>SUHE-ADS<br>(production)<br>Pierre Ullern<br>Patrick Vallée<br>Instructeurs<br>animateurs ADS |
| VII-c) DIVERS<br>VII-c-1) Droit de préemption :<br>zone d'aménagement différée : signature de toutes pièces ou décisions dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de l'Etat, dans les périmètres provisoires des ZAD ou lorsqu'il y a lieu, pour l'Etat, d'y exercer son droit de substitution dans les ZAD (à l'exception des décisions d'user du droit de préemption.)<br>VII-c-2) Redevance d'archéologie préventive :<br>Signature des titres de recette délivrés en application de l'article L524-8 du code du patrimoine, et de tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur. | Thierry<br>MAZAURY<br>Chef du SUHE | Maryvonne<br>Pichaureaux Chef<br>de l'unité SUHE-<br>ADS<br>Catherine Lioult<br>Chef de l'unité<br>SUHE-ADS<br>(production)  |
| VII-d ) Commission départementale des risques naturels majeurs<br>Toutes correspondances relatives à la mise en place et au fonctionnement   | Thierry<br>MAZAURY<br>Chef du SUHE | Isabelle<br>LALUQUE-<br>ALLANO, chef<br>de l'unité SUHE-<br>Environnement et<br>prévention des<br>risques  |
| VII-e ) Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées<br>Autorisation délivrée aux agents de l'administration ainsi qu'à toute personne mandatée par celle-ci (entreprises, bureaux d'études, particuliers) afin de pénétrer dans les propriétés privées pour y réaliser les opérations nécessaires à l'étude des projets d'amélioration ou d'extension des domaines publics routier, fluvial et militaire dont la Direction départementale de l'équipement a la gestion pour le compte de l'Etat, des départements ou des communes, en application de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée.   | Thierry<br>MAZAURY<br>Chef du SUHE |  |



## VIII - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

|  |   |   |
|--|---|---|
| a) Autorisations de construction de lignes électriques placées sous le régime des permissions de voirie ou des concessions de distribution publique sauf en cas de désaccord avec l'avis du maire, celui du Président du Conseil général ou celui d'un autre service public, | J.Pierre<br>VIROULAUD<br>Chef du SCIBA<br>par intérim | Eric Prétesaille<br>chef de l'unité<br>SCIBA - UBP          |
| b) Autorisations de circulation du courant électrique (régime permission de voirie ou concession de distribution publique),  |   | Georges Le<br>Negrate chargé<br>d'opérations<br>SCIBA - UBP |
| c) Injonction de coupure de courant pour la sécurité de l'exploitation prévue à l'article 63 du décret du 29 juillet 1927,   |   |   |
| d) Autorisations de traversée d'ouvrages de services concédés, S.N.C.F. notamment,   |   |   |
| e) Autorisations de constructions de clôtures électriques  |   |   |

## IX - AEROPORT CIVIL

|   |   |  |
|---|---|--|
| Gestion et conservation du domaine public aéronautique. | J.Pierre<br>VIROULAUD<br>Chef du SCIBA<br>par intérim | Ivy Mouchel Chef<br>de la subdivision<br>SCIBA |
|---|---|--|

## X - INGENIERIE PUBLIQUE

|   |  |  |
|---|--|--|
| a) Signature de toutes les pièces afférentes aux engagements de l'Etat et leurs avenants éventuels, inférieurs à une rémunération de 90 000 Euros hors taxes, dans le cadre des marchés publics d'ingénierie passés par les collectivités locales, les établissements publics et les établissements publics de coopération intercommunale, les personnes morales de droit privé (projets d'intérêt général) avec les services de la DDE, ainsi que les conventions de groupement éventuel de prestations public – privé afférentes. | J.Pierre<br>VIROULAUD-<br>Chef du SCIBA par<br>intérim<br>pour les matières<br>visées en b) c)<br>et limitativement en | Thierry Treton<br>Chef de l'unité<br>SCIBA – UPIT<br>Pour les matières<br>visées en c) |
| b) Signature des conventions d'assistance fournies par les services de l'Etat (ATESAT) au bénéfice des communes et de leurs groupements éligibles, en application du chapitre III de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et de leurs décomptes.   | a) pour les<br>engagements <<br>30.000 € HT  |  |
| c) toutes pièces de la procédure comptable de rémunération relatives aux contrats d'ingénierie publique et aux conventions ATESAT visés en a) et b).  |  |  |

## XI - ACCESSIBILITE

|   |   |  |
|---|---|--|
| Exercice de l'ensemble de la compétence attachée à la Présidence de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité – sous commission accessibilité (Convocations aux réunions, approbation des procès verbaux etc). | J.Pierre<br>VIROULAUD-<br>du<br>SCIBA par intérim | Eric Prétesaille<br>chef de l'unité<br>SCIBA - UBP<br>Véronique<br>Lapaquette SCIBA<br>- UBP<br>Gerges Le Negrate<br>SCIBA - UBP |
|---|---|--|

## XII – PUBLICITE EXTERIEURE

|   |                               |   |
|---|-------------------------------|---|
| Avis ;arrêtés et tous actes liés à la publicité ,aux enseignes et aux pré enseignes | Alain MIGAULT<br>Chef du STEF | Marie-Laure<br>CHICOISNE<br>Chef de l'unité<br>STEF-USR |
|---|-------------------------------|---|

## XIII – MISSION DILO (délégation interservices du logement)

|  |  |   |
|--|--|---|
| a) commission départementale d'aides publiques au logement<br>Décisions et notifications des décisions | Gérard GUEGAN<br>responsable de la<br>DILO | Patrick<br>MURGUES<br>chargé de mission<br>étude et<br>prospective<br>Chantal<br>FONTANAUD<br>responsable des<br>commissions et du<br>contentieux |
|--|--|---|

|  |  |   |
|--|--|---|
| b) courriers ou documents relatifs aux procédures d'expulsions locatives<br>les courriers non décisionnels adressés aux locataires dans le cadre du traitement des dossiers<br>les courriers proposant une indemnisation amiable aux bailleurs avec application de la règle de la décote de 20 %<br>la convention de règlement amiable conclue entre les parties, dénommée accord transactionnel | Gérard GUEGAN<br>responsable de la<br>DILO | Chantal<br>FONTANAUD<br>responsable des<br>commissions et du<br>contentieux |
|--|--|---|

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs de services désignés ci-dessus, la délégation de signature pourra être exercée par celui ou celle qui sera chargé de sa suppléance.

M. Michel MARCHAIS, secrétaire général  
M. Alain MIGAULT, chef du STEF  
M. Thierry MAZAURY, chef du SUHE  
M. Noël JOUTEUR, chef de la mission SPOTE  
M. Gérard GUEGAN, chef de la DILO  
M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du SCIBA par intérim

#### Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux cadres de permanence cités ci-dessous pour les week-end et jours fériés dans les tableaux II, III, IV, V de l'article 1er afin de leur accorder un pouvoir de décision sur les interventions engageant les moyens de la DDE (matériels, financiers et humains)

M. Michel MARCHAIS, secrétaire général

M. Alain MIGAULT, chef du STEF  
M. Thierry MAZAURY, chef du SUHE  
M. Noël JOUTEUR, chef de la mission SPOTE  
M. Ivy MOUCHEL, responsable subdivision base aérienne  
M. Jean- Pierre VERRIERE, responsable STEF/DECRI  
Mme Solène GAUBICHER, responsable SPOTE  
M. Gérard GUEGAN, Responsable DILO  
M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du SCIBA par intérim

#### Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivision dont les noms suivent, sur le territoire de leur subdivision ou d'une subdivision dont ils assurent l'intérim, et à leurs suppléants dont les noms suivent, pour les matières et les actes relevant de leurs attributions, conformément aux tableaux ci-dessous :

#### II – Routes et circulation routière

|  |                                     |   |
|--|-------------------------------------|---|
| b) Exploitation de la route : avis, arrêtés et tous actes liés à l'exploitation de la route et à la circulation des transports sur tous réseaux routiers | Subdivision NE :<br>Eric Marsollier | Patrick<br>Vourgalidis<br>Laurence Diviller |
|  | Subdivision SE :<br>Patrick Aubel   | Roland Maljean<br>Jean-                     |
|  | Subdivision SO :<br>Frédéric Bardou | Luc Charrier                                |
|  | Subdivision NO:<br>Roland Rouziès   | Philippe Le Men                             |

#### VII - Aménagement foncier et urbanisme :

|  |                                     |   |
|--|-------------------------------------|---|
| VII-a-b et c<br>- Ensemble des décisions et actes d'instruction y afférent relatifs aux actes d'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.<br>sauf : autorisations de lotir , permis de construire pour constructions ou groupements d'habitations réalisés par un organisme d'H.L.M, permis d'aménager.<br>- Droit de préemption : attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption dans une ZAD ou un périmètre provisoire de ZAD. | Subdivision NE :<br>Eric Marsollier | Patrick<br>Vourgalidis<br>Laurence Diviller |
|  | Subdivision SE :<br>PatrickAubel    | Roland Maljean                              |
|  | Subdivision SO :<br>Frédéric Bardou | Jean-Luc Charrier                           |
|  | Subdivision NO:<br>Roland Rouziès   | Philippe Le Men                             |

|   |   |   |
|---|---|---|
| VII – d<br>Réalisation de bornages contradictoires en vue de la cession de parcelles appartenant à l'Etat | Subdivision NE : Patrick<br>Eric Marsollier<br>-----<br>----- | Patrick<br>Vourgalidis<br>Laurence Diviller<br>-----<br>----- |
|   | Subdivision SE :<br>Patrick Aubel<br>-----<br>-----           | Roland Maljean<br>-----<br>-----                              |
|   | Subdivision SO :<br>Frédéric Bardou<br>-----<br>-----         | Jean-Luc Charrier<br>-----<br>Philippe Le Men                 |
|   | Subdivision NO:<br>Roland Rouziès                             |   |

## X – Ingénierie Publique :

|  |   |   |
|--|---|---|
| - Signature de toutes les pièces afférentes aux engagements de l'Etat et leurs avenants éventuels, inférieurs à une rémunération de 1 200 € HT, dans le cadre de marchés publics d'ingénierie passés par les collectivités locales, les établissements publics et les établissements publics de coopération intercommunale, les personnes morales de droit privé (projets d'intérêt général) avec les services de la DDE, ainsi que les conventions de groupement éventuel de prestations public-privé afférentes.<br>Visa de toutes les pièces afférentes à l'exécution des contrats de prestations intellectuelles et aux marchés de travaux s'y rapportant. | Subdivision NE : Patrick<br>Eric Marsollier<br>-----<br>----- | Patrick<br>Vourgalidis<br>Laurence Diviller<br>-----<br>----- |
|  | Subdivision SE :<br>Patrick Aubel<br>-----<br>-----           | Roland Maljean<br>-----<br>-----                              |
|  | Subdivision SO :<br>Frédéric Bardou<br>-----<br>-----         | Jean-Luc Charrier<br>-----<br>-----                           |
|  | Subdivision NO:<br>Roland Rouziès                             | Philippe Le Men   |

## Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents chargés du domaine urbanisme dont les noms suivent, sur le territoire de la subdivision où ils exercent :

## VII - Aménagement foncier et urbanisme :

|  |  |  |
|--|--|--|
| VII-a-b<br>Ensemble des actes d'instruction relatifs aux actes d'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.<br>sauf : autorisations de lotir, permis de construire pour constructions ou groupements d'habitations réalisés par un organisme d'H.L.M., permis d'aménager | Subdivision NE : Laurence Diviller-<br>-----<br>-----<br>Subdivision SE : Nadège Brégea –<br>-----<br>-----<br>Subdivision SO : Lydia Mandote –<br>Thierry Berthomé-<br>-----<br>-----<br>Subdivision NO : Claudine<br>Seigneurin – Valérie Morin<br>-----<br>-----<br>SUHE/ADS (instruction) Christelle<br>Rabiller-Brigitte Cocuau-Lionel<br>Vizerie |  |
| VII – c<br>- Réalisation de bornages contradictoires en vue de la cession de parcelles appartenant à l'Etat  | Subdivision NE : André Bruneau –<br>François Chancelier – Jean-Luc Gilles<br>– Franck Mazet<br>Subdivision SE : Jean-Paul<br>Chauvreau – François Lacoffrette –<br>Stéphane Testé<br>Subdivision SO : Dominique Ponton<br>– Sylvain Petiot<br>Subdivision NO : Jean-Luc Santonja<br>Mickaël Georges  |  |

Article 5 : toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au

recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 20 novembre 2008

Le directeur départemental de l'équipement,  
signé

Jacques CROMBÉ

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE  
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *21 novembre 2008* - N° ISSN 0980-8809.